



**Compte-rendu de séance**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE CHEMAZÉ**  
**LUNDI 6 AVRIL 2021 - 20 H 15**

Etaient présents : M. GUINHUT Yves, Mme GRAINDORGE Pascale, M. BELLANGER François, Mme FOUILLEUX Caroline, Mme GABILLARD Jeanine, Mme LEMERCIER Cécile, M. ALLAIN Cédric, M. NOUVEL Julien, M. AUDOUIN Thibaut, Mme GAUMER Myriam, M. ROUEIL Loïc, Mme PIQUET Virginie.

Etaient absents excusés : M. MARTEAU Dominique, Mme MAGE Lucie, M. VANOC Julien

Procuration : M. MARTEAU Dominique donne procuration à Mme GRAINDORGE Pascale

Secrétaire de séance : M. NOUVEL Julien

L'ordre du jour est le suivant : Compte-rendu de la commission Finances et Budget du 25 mars 2021 (Vote des Budgets Primitifs Commune, Lotissement du Grand Pré, cuisine centrale ; Vote des taux d'imposition 2021 ; Demande de subvention FCATR – Volet 4 Solidarité Communautaire/1 Lecture Publique ; Tarifs pour les commerçants ambulants) ; Location du logement 2 rue de la poste à M. CALBRIS ; Achat terrain lotissement du Grand Pré à COOP LOGIS (transformateur ENEDIS) ; Adressage du Lotissement du Clos des Primevères ; Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la construction du terrain multisports ; Convention de remboursement des salaires des agents de la cuisine centrale vers la commune

**DELIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021**

**1- Compte rendu de la commission Finances et Budget du 25 mars 2021**

**A- Vote des Budgets Primitifs 2021 Commune, Lotissement du Grand Pré et cuisine centrale**

**Budget commune (Délibération n°2021-034)**

**Section de fonctionnement : 1 459713.40€**

**a) Dépenses par chapitre**

011	Charges à caractère général	381 758.80 €
012	Charges de personnel	545 070.80 €
65	Charges de gestion courante	219 820.00 €
66	Charges financières	32 300.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
68	Dotations aux provisions	200.00 €
022	Dépenses imprévues	20 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	182 867.09 €
014	Atténuation de produits	71 892.00 €
042	Transfert entre section	3 804.71 €

**b) Recettes par chapitre**

002	Excédent fonctionnement reporté	206 944.40 €
013	Atténuation de charges	112 000.00 €
70	Produits des services	90 300.00 €
73	Impôts et taxes	675 887.00 €
74	Dotations et participations	285 530.00 €
75	Autres produits de gestion courante	70 000.00 €
77	Produits exceptionnels	19 052.00 €

**Section d'investissement : 817 065.88 €****a) Dépenses**

16	Emprunts et dettes	127 550.00 €
020	Dépenses imprévues	9 000.00 €
001	Déficit antérieur reporté	143 012.01 €
23	Immobilisations en cours (détail ci-dessous)	€
- 66	Acquisition matériel	21 039.85 €
- 121	Travaux voirie	47 550.00 €
- 126	Eglise de Bourg-Philippe	14 000.02 €
- 143	Travaux bâtiments communaux	€
- 146	Aménagement du bourg	1 200.00 €
- 151	Terrain multisports	69 362.00 €
- 155	Travaux rue du Stade	383 352.00 €
- 200	Cimetière	1 000 €
040	Transferts entre sections	€

**b) Recettes**

10222	FCTVA	26 000.00 €
10226	Taxe d'aménagement	4 000.00 €
1068	Excédent fonctionnement	170 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	182 867.09 €
13	Subventions investissement (détail ci-dessous)	€
- 126	Subventions Eglise de Bourg-Philippe	10 024.99 €
- 146	Subventions Aménagement bourg	86 870.00 €
- 151	Subvention Terrain multisport	39 680.71 €
- 155	Subventions Travaux Rue du stade	156 158.00 €
- 660	Subventions Acquisition matériel	6 900.00 €
040	Transfert entre section	3 804.71 €
16	Emprunts	130 760.38 €

**DECISION :**

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2021 pour la commune tel qu'il est présenté.

***Adoptée à 12 voix pour et une abstention***

**Budget lotissement du Grand Pré (délibération n°2021-035)****Section de fonctionnement : 321 552.72 €****a) Dépenses**

023	Virement section de fonctionnement	€
605	Achats, équipements, travaux	64 031.82 €
66111	Charges d'intérêts	2 706.31 €
71355-042	Variation stock de terrains	251 108.28 €
608-043	Frais accessoires sur terrain	2 706.31 €
6015	Achats de terrains	1 000.00 €

**b) Recettes**

002	Excédent de fonctionnement reporté	62 891.41 €
71355-042	Variation des stocks de terrain	238 000.00 €
7015	Vente terrains	17 955.00 €
796-043	Transferts de charges financières	2 706.31 €

**Section d'investissement : 300 356.09 €****a) Dépenses**

20415	Fonds de concours	€
001	Déficit d'Investissement reporté	49 144.84 €
1641	Remboursement emprunt	13 211.25 €
3555-040	Terrains aménagés	238 000.00 €

**b) Recettes**

1641	Emprunt	49 247.81 €
3555-040	Terrains aménagés (sortie)	251 108.28 €

**DECISION :**

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2021 pour le lotissement du Grand Pré tel qu'il est présenté.

***Adoptée à l'unanimité***

**Budget cuisine centrale (délibération n°2021-036)****Section de fonctionnement : 250 002.45 €****a) Dépenses par chapitre**

011	Charges à caractère général	118 636.32 €
012	Charges de personnel	118 414.02 €
66	Charges financières	3 220.00 €
002	Résultat reporté	9 732.11 €

**b) Recettes par chapitre**

70	Produits des services	250 002.45 €
----	-----------------------	--------------

**Section d'investissement : 144 934.44 €****a) Dépenses**

16	Emprunts	20 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00 €
23	Immobilisations en cours	73 511.76 €
020	Dépenses imprévues	9 745.00 €
21	Immobilisations corporelles	39 677.68 €

**b) Recettes**

001	Solde positif reporté	63 016.93 €
13	Subventions d'investissement	61 917.51 €
16	Emprunts	20 000.00 €

**DECISION :**

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2021 pour la cuisine centrale tel qu'il est présenté.

***Adoptée à l'unanimité***

**B- Vote des taux d'imposition 2021(délibération n°2021-037)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et les articles L 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Chemazé,

La Commission Finances propose de ne pas augmenter les taux pour 2021. Compte tenu de l'évolution des bases et du montant des allocations compensatrices.

**DECISION :**

Le conseil municipal décide de voter les taux suivants pour 2021, en intégrant au taux de TFB le taux de référence de l'ancien taux de TFB départemental (19.86%) :

- Taxe foncière (bâti) : 48.02 %
- Taxe foncière (non bâti) : 43,27 %.

**Adoptée à l'unanimité**

**C- Demande de Fonds d'Accompagnement au Développement - Approbation du projet « Lecture publique ». (délibération n°2021-038)**

Afin de fidéliser les usagers et d'étoffer son offre, la bibliothèque municipale de la commune de Chemazé souhaite procéder à l'acquisition d'ouvrages relatifs à l'écologie et l'environnement, d'abonnements à des revues mensuelles, BD pour les adultes, documentaires destinés aux enfants du cycle primaire.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural 2021-2023, Volet 4 "Solidarité communautaire" (lecture publique).

Aussi, afin de contribuer au financement de cette opération, la commune de Chemazé va solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du volet 4 du F.A.D. à hauteur de 2.177.00 € (correspondant à la population INSEE de la commune, soit 1 405 hab. x 1,55 € = 2 177 €).

L'aide de la Communauté de Communes sera égale à 50 % du reste à charge de la commune de Chemazé, subventions déduites, sur présentation de factures.

**DECISION :**

Le conseil municipal,

- ☞ **Approuve** l'opération "Lecture publique", telle que décrite ci-dessus
- ☞ **Autorise** à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 2.177.00 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 4 du F.A.D. (lecture publique) ;
- ☞ **Approuve** le règlement du FCATR ;
- ☞ **Donne** tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

**D- Révision des tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public 2021 (délibération n°2021-039)**

Madame GRAINDORGE informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer des nouveaux tarifs, pour 2021, le montant du droit de place avec mise à disposition d'une prise électrique, exigé mensuellement auprès des marchands ambulants stationnant sur la place de la mairie de Chemazé.

En effet à la suite de plusieurs sollicitations de divers commerçants ambulants, un point a été réalisé avec les communes aux alentours afin de proposer un tarif adapté.

Type de prestations	Fréquence	Tarif annuel
<b>Métiers de bouche</b>	1 fois/semaine	140 €
	1 semaine sur 2	70 €
	Période d'essai durant 1 mois	GRATUIT
<b>Ventes au déballage</b>	Occasionnellement (poids lourd)	140 €
	Occasionnellement (camionnette)	30 €

**DECISION :**

Le conseil municipal accepte la proposition pour les nouveaux tarifs de permis de stationnement pour les commerçants ambulants sur le parking de la mairie de Chemazé.

**Adoptée à l'unanimité**

**2- Délibération autorisant le Maire à signer le contrat de location du logement 2 rue la poste, avec Monsieur Jean-Marc CALBRIS (délibération n°2021-040)**

Monsieur BELLANGER François informe le conseil municipal de la location du logement 2 rue de la poste à Monsieur Jean-Marc CALBRIS.

**DECISION :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail avec Monsieur Jean-Marc CALBRIS, pour la location du logement 2 rue de la poste, à compter du 08 mars 2021.

**Adoptée à 11 voix pour, une abstention et une voix contre**

**3- Acquisition Lotissement du Grand Pré de la parcelle cadastrée B 1877 à COOP LOGIS (délibération n°2021-041)**

Lors de la vente du terrain communal situé îlot A sur le lotissement du Grand Pré à Coop Logis en 2018, un transformateur ENEDIS se situant sur la parcelle a été inclus dans la vente par erreur. La commune doit racheter le terrain supportant le transformateur se situant sur une parcelle de 13 m<sup>2</sup> (39,90€/m<sup>2</sup>) de l'îlot A du lotissement du Grand Pré cadastrée B1877.

**DECISION :**

Le conseil municipal,

- **Autorise** le Maire à signer l'acquisition de la parcelle n°B1877 au prix de 39,90€/m<sup>2</sup>
- **Précise** que les frais d'acte de vente et d'enregistrement seront à la charge de la commune
- Le versement des fonds se fera chez le notaire.
- Maître JOSSET, Notaire à Château-Gontier, est chargé de dresser l'acte de vente.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4- Adressage rue du Clos des Primevères (délibération n°2021-042)

La commune doit procéder à la numérotation des parcelles de la rue du Clos des Primevères afin de faciliter l'adressage pour une localisation exacte des habitations.

#### DECISION :

- Le Conseil municipal accepte l'adressage de la rue du Clos des Primevères.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 5- Projet de création d'un terrain multisports – Demande d'attribution d'une subvention au titre des Enveloppes Régionales de l'Agence nationale du Sport, enveloppe n°2 en faveur des équipements sportifs de proximité en accès libre pour l'année 2021 (délibération n°2021-043)

EXPOSE Le Conseil d'administration de l'Agence nationale du Sport a défini ses priorités pour 2021. Une gestion territorialisée des plus importantes des crédits est mise en place.

La commune de Chemazé a prévu depuis plusieurs années ce projet d'équipement sportif de proximité au budget.

Nous comptons concrétiser ce projet sur l'année 2021.

Ce projet a pour objectif de fournir un équipement sportif de proximité aux jeunes camazéennes et camazéens, aux élèves de l'école ainsi qu'aux parents.

Aujourd'hui, les jeunes camazéennes et camazéens ne disposent que du parc Léo Lelée et du stade de foot pour se retrouver et se défouler et les élèves de l'école de la salle des primevères qui n'est pas prévu à cet effet.

Ce projet a également pour objectif de devenir un lieu de rencontre pour les parents qui accompagneront leurs jeunes enfants.

L'estimation prévisionnelle globale de ce programme de travaux se chiffre à la somme de **57 801.18 € HT**.

Aussi dans cette perspective, il est proposé de présenter ce programme d'investissement au titre des enveloppes régionales de l'Agence Nationale du Sport pour un montant éligible s'élevant à la somme de **57801.18 €** et de solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de **28 900.00 €**, représentant un taux de 50 %.

Le montage financier de cette opération pourrait ainsi s'articuler de la manière suivante :

Dépenses	Montant	Recettes attendues	Montant HT	Taux de participation
<b>Travaux</b>	<b>57 801,18 €</b>	<b>Agence nationale du sport - Enveloppe régionale/ Equipements sportifs locaux</b>		
Travaux préparatoires	21 000,00 €	<b>Région Plan de relance à l'investissement local</b>	28 900,00 €	50,00%
Structure	20 062,68 €	<b>Département</b>	11 560,24 €	20%
Pose de la structure	8 242,50 €		5 000,00 €	8,65%
Gazon synthétique	8 496,00 €	<b>Total subventions</b>	<b>45 460,24 €</b>	<b>78,65%</b>
		<b>Commune - autofinancement</b>	12 340,94 €	21,35%
<b>Total</b>	<b>57 801,18 €</b>	<b>Total</b>	<b>57 801,18 €</b>	<b>100%</b>

**PROPOSITION :**

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à :

- **Valider** la réalisation du programme de création d'un terrain multisports à Chemazé décrit précédemment, moyennant une somme totale de 57 801.47€ HT.
- **Solliciter** à cet effet, auprès de l'ANS, l'attribution d'une subvention maximale s'inscrivant dans le cadre des enveloppes régionales, enveloppe n°2 en faveur des équipements sportifs de proximité en accès libre pour un montant de 28 900€ soit 50% de l'assiette subventionnable.
- **Solliciter** toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de concourir au financement de ce projet.
- **D'arrêter** les modalités de financement de cette opération conformément au montage financier précité.
- **Lui donner** tout pouvoir ou à son représentant pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes aux présents dossiers de demandes de subventions et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DECISION :**

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire.

**Adoptée à l'unanimité**

**6- Écritures comptables liées aux charges de personnel de la cuisine centrale (délibération n°2021-044)**

A compter du 1<sup>er</sup> février 2021 et suite à un problème de logiciel, les salaires des agents travaillant au sein de la cuisine centrale sont rémunérés par le budget principal (salaires + charges). Des écritures comptables seront donc effectuées tous les mois entre le budget « cuisine centrale » et le budget principal de la commune de CHEMAZE pour toutes les opérations concernant les charges de personnel.

**DECISION :**

Le Conseil Municipal accepte les écritures comptables liées aux charges de personnel de la cuisine centrale

**Adoptée à l'unanimité**

Chemazé, le 09 avril 2021  
Le maire,  
Yves GUINHUT

